

le petit BILLANTIN

journal municipal de la commune de Billieu · n°53 · juillet 2022

Edition spéciale

- 2 - ça s'est passé à Billieu
- 2- agenda été - automne
- 3 - à venir
- 4 - dossier : camping
- 6 - informations utiles
- 7 - sécurité
- 8 - recommandations canicule
- 8 - brèves

Suivez l'actualité de la
commune sur ILLIWAP !



+ de 270 abonné·e·s
+ de 360 informations
diffusées depuis le lancement

ÉDITORIAL

par Jean-Yves Penet, Maire de Billieu

Mes cher·e·s concitoyen·ne·s

Les fortes chaleurs du printemps ont, en quelque sorte, lancé **la saison estivale autour de notre lac**. La fréquentation de nos rives ne se dément pas, bien au contraire et cette affluence ne va pas sans poser **quelques difficultés** notamment lors des week-ends de juin.

Néanmoins, **l'attractivité** générée par notre plan d'eau est aussi un facteur essentiel pour le développement de **notre économie locale**.

Pour ce qui concerne notre commune, **le camping municipal** a rouvert ses portes le 16 juin, le décalage de date par rapport aux années précédentes étant dû au **changement du mode de gestion**. Nous avons renoncé à la délégation de service public pour reprendre, **en régie municipale**, la partie camping proprement dite, **le snack étant loué** à un prestataire privé.

Nous avons souhaité **renforcer la sécurité** du site en installant un contrôle d'accès au pré par badge. Suite à quelques incidents, **une société de sécurité** sera également présente aux moments de forte affluence.

Cette volonté de protéger nos sites et bâtiments communaux se traduit, aussi, par l'installation prochaine d'un **système de vidéoprotection au centre du village**. Ces mesures sont rendues nécessaires par la progression des dégradations du mobilier urbain et le risque d'atteintes graves à nos infrastructures.

Nous constatons aussi, malheureusement, sur notre commune, comme autour du lac, d'une manière générale, des **comportements peu respectueux d'autrui**. Ainsi, l'utilisation de « sono » surpuissantes jusqu'à des heures avancées de la nuit **n'est pas acceptable** et totalement répréhensible au regard de la loi. Si nous souhaitons **vivre en harmonie** avec nos voisin·e·s dans ce merveilleux écrin, il convient d'adopter **des attitudes plus attentionnées** vis à vis de ceux et celles qui nous entourent.

Fort heureusement, **la convivialité** reste de mise dans notre beau village, comme lors de **la fête des jardins partagés** le 18 juin dernier. Convivialité, aussi, lors des **rencontres citoyennes** qui ont eu lieu dans vos hameaux. Une occasion de dialogue avec vos élu·e·s. Vos diverses questions et attentes sont, pour nous, particulièrement importantes pour **orienter notre action**. Cette expérience très enrichissante sera **reconduite dès l'année prochaine**.

Par ailleurs, vous pourrez découvrir dans ce magazine les divers **événements culturels** programmés dans les mois qui viennent.

Je vous souhaite un agréable été, avec **plein de moments de bonheur partagés**.

Votre maire, Jean-Yves Penet.

MAIRIE DE BILLIEU
75 route de Charavines
38850 Billieu
Tél : 04 76 06 62 41
Fax : 04 76 06 67 15
mairie@ville-billieu.fr
www.mairie-billieu.fr



HORAIRE D'OUVERTURE
mairie et agence postale communale
lundi, mardi, jeudi : 14 h 30 à 18 h 30
vendredi, samedi : 8 h 30 à 11 h 30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
sur les horaires d'ouverture

PERMANENCE URBANISME sur rendez-vous
PERMANENCE DE M. LE MAIRE ET DES ADJOINTS
sur rendez-vous au 04 76 06 62 41

DIRECTEUR DE PUBLICATION Jean-Yves Penet, Maire de Billieu
CONCEPTION : Claire Berthier - Flore Viénot - Martine Viénot
PHOTOS : Claire Berthier - Jérémie Lopez - Martine Viénot
pixabay - freepik
NUMÉRO 53 - JUILLET 2022 - TIRAGE 800 exemplaires
IMPRIMERIE : 1001 Copies - 17 Rue Porte de la Buisse
38500 Voiron.

Ce bulletin a été imprimé en encres végétales
sur papier 100% recyclé.



fête de la victoire - commémoration du 8 mai



fête des jardins partagés - 18 juin



rencontres citoyennes



envol des CM2 - grande traversée des GS

AGENDA : ÉTÉ - AUTOMNE

20 juillet - place de la mairie

IMAGES EN BALADE

le festival de cinoche qui met le nez dehors

du 23 au 31 juillet - Groupe Scolaire

CCAS DE BILIEU

Exposition peinture - photo - sculpture

18 septembre - Grand Bilieu

JOURNÉE DU PATRIMOINE 2022

exposition - concerts - parcours libre

4 octobre - HORS LES MURS - Groupe Scolaire

DIMA - Compagnie Infini Dehors

spectacle décentralisé du Grand Angle

pour les scolaires : conte théâtral

une histoire de loup mais pas que ...

9 - 14 - 15 - 16 octobre - tour du lac

FESTIVAL LAC CULTURE

voir programme page 3 - plus d'infos à venir

24 au 28 octobre - Groupe Scolaire

stage de cirque - Compagnie Commun Accord

Stage de cirque pour les enfants 5-8 ans et 9-12 ans.

Présentation le 29 Octobre lors de la fête d'Halloween

29 Octobre - Groupe Scolaire

Back to basics - fête d'Halloween



récolte du miel aux jardins partagés

Pour en savoir plus ...

En attendant la prochaine édition complète du **Petit Billantin**, rendez-vous sur **www.mairie-bilieu.fr/actualites**, découvrez les articles en avance, et suivez l'actualité de la commune tout au long de l'année !

L'agenda existe aussi en ligne !

Retrouvez toutes les dates à venir

autour du lac sur :

www.mairie-bilieu.fr/agenda

plus d'infos : **communciation@ville-bilieu.fr**

Lac Culture

Après deux années d'interruption le Festival Lac Culture du Tour du Lac reprend ses activités :

9 octobre à Charavines : Compagnie Naüm
et si on chantait ?

14 octobre à Biliieu : soirée : théâtre d'improvisation

15 octobre à Montferrat : théâtre - Feydeau
On purge bébé !

16 octobre : Chirens : Compagnie Prise de Pied
spectacle jeune public

Journée du patrimoine à Biliieu : dimanche 18 septembre

Cette année encore, la commune de Biliieu participera **aux journées européennes du patrimoine**. Centré sur le **Grand Biliieu**, le programme comportera **3 animations** :

1 - Ouverture exceptionnelle de l'église de Biliieu – exposition de Chasubles anciennes

L'église actuelle a été rebâtie en 1840 sur l'emplacement de la précédente qui existait au moins depuis le début du XVIIIe siècle, date des plus anciennes sources écrites à notre disposition aujourd'hui : des origines à l'église actuelle, en traversant la tourmente de la Révolution, nous vous raconterons la palpitante histoire de l'église Saint-Alban au cours d'une visite libre du bâtiment : un récit de dévotion, de crime, et de bienfaisance. **Nouveauté 2022 : Exposition de Chasubles anciennes** ; à chaque période liturgique sa tenue, à chaque occasion spécifique sa chasuble.

Infos pratiques : Stationnement conseillé au centre bourg (fléchage sur 600 mètres jusqu'à l'église) - 9 h à 18 h - Accessible PMR - Gratuit

2 - Concerts : chant lyrique & gospel à Biliieu :

11 h 30 : Mini-concert lyrique par Emilie Bret soprano et Julien Bret, pianiste. Un apéritif convivial vous sera proposé devant l'église à l'issue de la représentation.
18 h 30 : concert Gospel Angel

GOSPEL ANGEL revisite le répertoire gospel en lui apportant un son et une identité unique, empreint de blues, de folk ou de country. Le groupe s'appuie en effet sur cette culture et ces valeurs véhiculées par les gospel songs et negro spirituals, tout en citant en référence des artistes comme Johnny Cash ou Elvis Presley, qui ont apporté une autre dimension et un son particulier à ces chants traditionnels. Les arrangements vocaux et musicaux se nourrissent de la riche expérience des membres du groupe, notamment au sein de chorales gospel, mais aussi de leurs influences nombreuses et diverses, pour tendre vers une musique métissée et universelle.

Infos pratiques : Eglise de Biliieu - 11 h 30 à 12 h, 18 h 30 à 19 h 30 - Accessible PMR - gratuit

3 - Parcours libre : découverte du Grand Biliieu

Parcours libre, une carte des points d'intérêts vous sera remise au départ du circuit. Des panneaux d'informations seront à votre disposition sur les sites pour satisfaire votre curiosité historique. Seul hameau de la commune préservé des extensions urbaines pavillonnaires, le Grand Biliieu est un quartier d'histoire, riche de pépites patrimoniales. Au départ du parvis de l'église Saint-Alban, lancez-vous à la découverte de l'ancienne Cure, les anciennes mairie-école de garçons et école libre de filles, ou encore l'ensemble logis et dépendances agricoles de Matonnière. Pour une vue imprenable sur le lac, les plus courageux/ses pourront se hisser vers la croix des Cochettes et la Pierre de Libre Soleil.

Infos pratiques : Départ parvis de l'Église de Biliieu - Stationnement conseillé au centre bourg (fléchage sur 600 mètres jusqu'à l'église) - 9 h à 18 h - partiellement accessible PMR gratuit

Plus d'infos à venir sur **ILLIWAP** et **www.mairie-biliieu.fr/actualites**. Contact : **06 77 37 34 10** et **communication@ville-biliieu.fr**

Fête du Vélo en Isère

La **fête du Vélo en Isère** se tiendra le **samedi 10 septembre 2022**. Les routes et voies du tour du lac seront **réservées aux vélos**, et de **nombreuses activités** nautiques et sportives seront proposées aux petits et grands.

Inscriptions à partir du 1er août.



Le camping Le Bord du Lac change de mode de gestion : le snack et le camping sont scindés. Depuis début mai, nous avons accueilli Gaëlle Toulouse, gérante salariée du camping Le Bord du Lac.

Ses missions sont nombreuses : accueil et départ des touristes, développement marketing, facturation, états des lieux, etc. Un agent du service technique est également en renfort sur le camping pour l'entretien des différents espaces.

Quant au snack, celui-ci est loué à Laurent Dedieu, pour la saison 2022. Des investissements ont été faits par la commune tels que la signalisation, l'entretien courant, l'achat de matériels pour le snack, la mise en place d'un portique d'accès au pré, et le déploiement d'un agent de sécurité pour veiller au bon déroulement des entrées.

Nous espérons que campeurs/euses et habitant-e-s pourront profiter pleinement de ce cadre exceptionnel et souhaitons une belle saison à Gaëlle et Laurent.

Interview : Gaëlle Toulouse, nouvelle gérante du camping municipal



Peux-tu te présenter en quelques lignes ? Quel est ton parcours ?

D'origine grenobloise et issue d'une formation en management sport et tourisme, j'ai évolué en tant que saisonnière dans le tourisme à différents postes, en France comme à l'étranger. Ces 3 dernières années j'ai continué mon parcours en tant qu'adjoint de gestion dans un camping 4 étoiles du sud de l'Ardèche où j'étais responsable de la communication, du marketing et de la partie accueil et des réservations. Pour poursuivre mon chemin, j'avais la volonté de prendre les rênes à mon tour et d'être encore plus polyvalente.

Pourquoi avoir choisi Bilieu ?

Pour me rapprocher de Grenoble et par volonté de me situer au quotidien dans un espace naturel et calme.

Quels sont tes souhaits pour la saison ?

Dans un premier temps l'idée est de faire fonctionner le camping dans les meilleures conditions possibles avec l'existant, en termes de qualité d'accueil et de sécurité.

Au fur et à mesure, il sera judicieux de développer les services et améliorer les infrastructures. A terme, il faudra également développer une véritable image de marque pour donner envie aux clients, capter leur attention, allonger la saison et la rentabilité du camping.

Un petit mot pour les billantin-e-s ?

N'hésitez pas à passer me saluer, pour échanger et me faire part de vos remarques et suggestions !

Accès au pré : modalités 2022

Les badges d'accès au pré du camping sont disponibles en mairie : Afin de faciliter la distribution, des permanences de retrait sont mises en place les :

lundis, mardis et jeudis de 14 h 30 à 17 h 30 ;
vendredis et samedis de 8 h 30 à 11 h.

Aucun badge ne sera attribué en dehors de ces horaires.

Pour rappel :

un badge gratuit par foyer ;
un second badge par foyer peut être acheté en mairie pour 10 € ;
le badge sera remis sur présentation d'un justificatif de domicile.

Votre badge est à conserver pour le reste de l'année et les prochaines saisons. En cas de perte ou de vol, merci de faire un signalement en mairie pour désactivation. Un nouveau badge pourra alors vous être remis (10 €).

Attention : Ce dispositif a été mis en place pour limiter l'afflux de personnes non résidentes à Bilieu. Le badge ne doit donc pas se prêter et chaque billantin-e reste responsable du comportement des personnes extérieures qui l'accompagnent.

Sécurisation du pré : Afin de compléter le système de contrôle d'accès automatique et compte-tenu de la forte affluence autour du lac les week-ends, un agent de sécurité assure le filtrage et la surveillance du site les samedi et dimanche. Mis en place le 25 juin, ce dispositif permet de renforcer la sécurisation du site et sera assuré a minima jusqu'au 15 août.

Portrait : Laurent Dedieu, votre hôte au snack pour la saison 2022



Laurent est riche **d'un parcours professionnel varié** : Il commence sa carrière dans le bâtiment et l'industrie, mais décide finalement de se tourner vers **la restauration** dans les années 2000 : D'abord avec **un camion pizza**, qu'il tiendra pendant 15 ans, puis **une pizzeria** pendant 5 ans. Ces expériences développent chez Laurent **une passion : le contact avec les client·e·s**.

Désormais **gérant du snack de Bilieu pour la saison 2022**, il se réjouit de découvrir un nouveau métier, une nouvelle situation. Au Bord du Lac, dans un écrin de verdure, Laurent souhaite **créer un lieu de rencontre et de détente chaleureux**.

« **Ce que je veux, c'est le sourire des gens** » déclare-t-il les yeux brillants, confortablement installé à l'un des petits salons disposés sur la terrasse du snack : « Ce que je veux créer, ce n'est ni un resto, ni un bar : c'est un endroit cosy ; un lieu de détente familial : **Je veux que les client·e·s se sentent chez eux** ».

« Ce que je veux créer, ce n'est ni un resto, ni un bar : c'est un endroit cosy ; un lieu de détente familial : Je veux que les client·e·s se sentent chez eux. »

Pour cette saison, **pas d'événements ou de concerts nocturnes** donc, mais **des animations en journée** : démo thermomix, initiation à la zumba et au hip hop, animations culturelles, et bien entendu, quelques soirées gastronomiques !

Côté carte, le choix sera **simple, les produits locaux, et de qualité** : salades composées, frites, planches à partager : charcuterie, fromage, ou encore végétarienne.

N'hésitez pas à accompagner votre menu d'une petite boisson (chaude, ou bien fraîche !) Laurent vous attend au comptoir **dès 7 h 30 pour vous servir un bon petit déjeuner** à la française, mais les gourmands pourront également se laisser tenter par un copieux **brunch anglais** !

Le snack sera ouvert **toute la journée jusqu'à 23 h** pendant toute la saison, pour vous offrir de **chaleureux moments de partage** au bord du lac.

Contacter Gaëlle au camping :

Camping Le Bord du Lac, Hameau du Petit Bilieu
687, Route du Bord du Lac
38850 BILIEU
Tel : 04 76 06 67 00 / 06 75 39 03 80
E-mail : camping@ville-bilieu.fr

Contacter Laurent au snack :

Camping Le Bord du Lac, Hameau du Petit Bilieu
687, Route du Bord du Lac
38850 BILIEU
Tel : 06 60 87 42 19
E-mail : pizzalol38@gmail.com

recensement militaire

Si vous venez d'avoir 16 ans, pensez à vous faire recenser. Vous effectuerez cette démarche en Mairie munie de votre pièce d'identité française, du livret de famille de vos parents et d'un justificatif de domicile. Ce certificat de recensement vous sera demandé pour chaque examen ou concours et pour l'obtention de votre permis de conduire.

Pièces à fournir :

- » Pièce d'identité française
- » Livret de famille des parents
- » Justificatif de domicile

fermeture exceptionnelle de l'agence postale communale

L'agence postale communale sera exceptionnellement fermée les lundis 1er et 8 août. L'accueil de la mairie restera toutefois ouvert sur les horaires habituels.

collecte des ordures ménagères

Jour de passage

- » Bac gris : Lundi semaine impaire
- » Bac jaune : Lundi semaine paire
- » Bac marron : Tous les lundis

les jours fériés sont rattrapés le mercredi suivant.

Sacs poubelles

Des sacs poubelles verts compostables «Pays Voironnais» sont à votre disposition au secrétariat de mairie : Ils sont à utiliser dans la poubelle alimentaire (marron).

Dépôt du verre

Pour trouver le point dépôt verre le plus proche : <http://www.paysvoironnais.com/cartographie-162.html>

dechetteries : nouvelles modalités

Nouveaux horaires d'été de fin mars à fin octobre :

Site de Le Pin :

- » lundi, mercredi, vendredi : de 13 h 30 à 17 h
- » samedi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Site de Montferrat :

- » mardi, jeudi, vendredi : de 13 h 30 à 17 h
- » samedi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

fermeture les jours fériés

Depuis le mois d'avril, les inscriptions ou demande de modification d'accès **se font uniquement en ligne** sur un portail dédié accessible par le biais du site internet de la collectivité : <https://www.paysvoironnais.com/dechets/decheteries-376.html>

Toutefois, il est toujours possible à titre exceptionnel de transmettre des inscriptions sur formulaire papier.

Pour ce faire, un nouveau formulaire est à disposition sur le lien suivant :

<https://www.paysvoironnais.com/documents/Documents/DECHETS/DECHETERIES/Formulaire-Decheterie-2022.pdf>

Cette méthode d'inscription est désormais réservée aux personnes n'ayant pas d'accès internet ou rencontrant des difficultés. Il est également impératif de ne plus utiliser l'ancien formulaire. Si vous en avez encore à votre disposition, vous pouvez les jeter sans attendre dans votre bac jaune.

l'été de nos animaux - équipe de médiation animale (EMA)

L'été et ses chaleurs caniculaires peuvent représenter un **véritable danger pour les animaux**. Nous, humains, savons nous en protéger mais nos animaux de compagnie dépendent en grande partie de nous et nous devons particulièrement **en prendre soin par forte chaleur**.

Quel que soit notre animal : chat, chien, hamster, oiseaux, NAC et poules, assurons-nous :

- » qu'ils aient de **l'espace pour bouger** (mais ça, c'est toute l'année !) ;
- » qu'ils puissent à tout moment **se mettre à l'ombre et au frais** : et n'oubliez pas **les poules**, très sensibles à la chaleur ! Pour les chiens, attention, une niche en plein soleil peut être un enfer, ils doivent pouvoir s'abriter de la chaleur dans un bâtiment en dur ;
- » qu'ils aient constamment **de l'eau fraîche à disposition**, renouvelée régulièrement.

Conseils spécifiques pour nos chiens :

- » **Limiter les balades** (oui, même s'ils adorent ça !). Soit on les sort le matin très tôt avant la grosse chaleur, soit le soir très tard, soit on renonce ;
- » **éviter de les faire marcher sur le bitume** (et le sable) qui peut brûler leurs coussinets ;
- » **éviter (ou limiter fortement) les trajets, même courts, en voiture** : chaque année des chiens meurent de coup de chaleur dans des voitures laissées en plein soleil ;
- » **les arroser avec un jet d'eau** (sans pression !) ou leur mettre à disposition une baignoire d'eau.



Frelon asiatique : signalez sa présence !

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelons asiatiques ? Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site www.frelonsasiatiques.fr

Ce site a vocation à gérer les signalements de frelons asiatiques jusqu'à la destruction des nids. Cette intervention est totalement prise en charge (par la Région) mais ne s'applique pas pour les nids de frelons européens.



Réglementation concernant le brûlage à l'air libre des déchets végétaux en Isère

Arrêté n°2013-322-0020 du 18 novembre 2013

Le brûlage des déchets végétaux est interdit en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère, en application des dispositions du Code de l'Environnement et du Règlement Sanitaire Départemental. La destruction de ces déchets, individuels ou collectifs, à l'aide d'incinérateurs ou tout autre dispositif équivalent, est également interdite en dehors des installations autorisées au titre de la réglementation des installations classées.

La dérogation pour raisons sanitaires

L'incinération peut être réalisée à titre exceptionnel pour des raisons sanitaires, lorsqu'il s'agit de lutter contre les organismes nuisibles réglementés au titre de l'article L251-3 du Code Rural (exemple : branches coupées porteuses de nids de chenilles processionnaires). Attention, toute suspicion d'organismes nuisibles réglementés doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la règle générale la DRAFF (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) qui confirmera et délivrera au demandeur une notification de contamination qui vaudra dérogation à l'interdiction d'incinérer les déchets végétaux. En cas de doute et pour vous aider dans cette démarche, n'hésitez pas à contacter votre mairie.

Les exclusions

Les incinérations de végétaux, entreprises par les agriculteurs/trices et les forestiers/tières dans le cadre de leur ac-

tivité professionnelle, ainsi que celles qui sont réalisées au titre de l'obligation légale de débroussaillage prescrites par le Code Forestier ne relèvent pas du présent arrêté. Les agriculteurs/trices et les forestiers/tières doivent se référer à l'arrêté n°38-2016 du 12 mai 2016 portant réglementation des feux et brûlage des végétaux coupés ou sur pied à des fins agricoles ou forestières.

Réglementation concernant les appareils bruyants en Isère

La règle générale

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'Homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit, de jour comme de nuit.

Sur les lieux publics

Sur les lieux publics, les voies publiques ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif, quelle qu'en soit leur provenance, tels ceux produits par :

L'usage de tout appareil sonore (à l'exception des haut-parleurs installés de manière temporaires et soumis à autorisation du maire).

Les instruments de musique électroacoustique utilisés sans écouteurs.

L'utilisation de pétards ou d'autres pièces d'artifice.

Dans les locaux privés, immeubles d'habitation, leurs dépendances et leurs abords

Les occupants et les utilisateurs/trices de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments, appareils diffusant de la musique ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

À cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30

les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

Sur les chantiers publics ou privés

À l'occasion de chantiers de travaux publics ou privés, toute personne utilisant des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 h et 7 h et toute la journée des dimanches et jours fériés (sauf en cas d'intervention urgente).

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS

BUVEZ DE L'EAU

Évitez l'alcool

Mangez en quantité suffisante

Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit

Mouillez-vous le corps

Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Préférez des activités sans efforts

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource :
Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

ALERTE niveau 2/4

INTERDICTION ENTRE 11h et 18h des prélèvements domestiques (arrosage, pompe mobile et tout autre dispositif de pompage ou de rejet) et **INTERDICTION** des rejets directs dans les cours d'eau

INTERDICTION de laver les véhicules (hors stations professionnelles équipées de lances haute pression ou de recyclage de l'eau)

INTERDICTION ENTRE 11h et 18h d'arroser les pelouses, espaces verts, jardins potagers, stades et autres espaces sportifs

INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert
INTERDICTION de prélever dans ces fontaines si l'arrêt et techniquement impossible

INTERDICTION de remplir et vidanger les piscines privées (hors première mise en eau après construction)
INTERDICTION de remettre à niveau les piscines entre 18h et 9h

INTERDICTION de remplissage ou maintien du niveau des plans d'eau à usage personnel

INTERDICTION de laver les voiries (hors impératif sanitaire ou sécuritaire) et de laver les toitures, terrasses, façades et autres surfaces imperméabilisées (hors impératif sanitaire ou sécuritaire et réalisé par des professionnels)

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère
<https://www.isere.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Sécheresse/2/Sécheresse>

Accueil > Politiques publiques > Environnement > Eau > Sécheresse > Sécheresse

BRÈVES

Elodie Jacquier-Laforge, conseillère municipale à Billieu, a été **réélue députée de la 9e circonscription** de l'Isère le 19 juin dernier. Elle accède également au poste de **vice-présidente de l'Assemblée Nationale**.

Nous lui adressons nos **félicitations républicaines** et nos **vœux de réussite dans sa fonction**.

Enquête publique : projet de 3e plan de protection de l'atmosphère (PPA) Grenoble Alpes Dauphiné

L'enquête publique concernant le 3ème plan de protection de l'atmosphère (PPA) Grenoble Alpes Dauphiné est ouverte jusqu'au 29/07. Le dossier support, le registre électronique et le détail des modalités de participation sont disponibles ici : <https://www.registre-numerique.fr/ppa-grenoble-alpes-dauphine> Il s'agit d'un vaste plan d'actions qui vise à améliorer la qualité de l'air notamment en réduisant les émissions polluantes et donc à mieux protéger la santé des populations sur un territoire étendu comprenant 297 communes.

Dans ce cadre, il sera en outre possible d'échanger directement avec un des commissaires enquêteurs lors des différentes permanences organisées

Dates à retenir :
Mairie de Rives : 20 juillet de 14 h à 16 h
Mairie de Saint-Geoire-en-Valdaine : 21 juillet de 9 h 30 à 11 h 30